

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2023-01

Objet : Acquisition ou location puis maintenance de trois photocopieurs multifonctions

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juillet,

- Considérant la délégation de pouvoirs de Monsieur le Président reçu par délibération n°059, du 25 juin 2020,
- Considérant la procédure de passation effectuée conformément à l'article L.2123-1 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer un marché public visant à acquérir ou louer puis entretenir trois photocopieurs multifonctions,
- Considérant que les candidats devaient obligatoirement remettre une offre de base portant sur la location puis la maintenance desdits photocopieurs et une offre variante sur leur acquisition puis leur maintenance,
- Considérant que quatre sociétés ont soumissionné,
- Considérant qu'il ressort de l'analyse des huit offres reçues que la variante de la société KOESIO Occitanie est la plus avantageuse économiquement,

DECIDE

- **Article 1** : d'attribuer le marché public susmentionné selon les conditions financières suivantes :
 - **Acquisition des trois photocopieurs** : 9 341.24 €HT
 - **Maintenance selon un coût copie** :
 - Pour le photocopieur reconditionné :
 - N/B : 0.0045 €HT
 - Couleur : 0.039 €HT
 - Pour les photocopieurs neufs :
 - N/B : 0.0029 €HT
 - Couleur : 0.029 €HT

Fait à Camaret-sur-Aygues, le

26/07/2023



Le Président

Julien MERLE